



Les prestations de psychomotricité

Le cadre de référence

Décret de compétence n° 74-112 du 15 février 1974, modifié par le décret n° 85-188 du 7 février 1985 portant création du diplôme d'État de psychomotricien définissant la profession, ses missions et la liste des actes professionnels accomplis par les psychomotriciens.

La psychomotricité a pour objectif d'aider l'enfant ou le jeune à se sentir en harmonie psychique et corporelle et à mieux utiliser son corps comme moyen de communication.

Elle est menée à la fois sur un versant thérapeutique et rééducatif permettant d'aider l'enfant à surmonter des troubles éventuels souvent associés à la surdité :

- troubles de l'équilibre,
- problèmes de tonus musculaire,
- problèmes de repères spatio-temporels,
- difficultés à intégrer le schéma corporel,
- troubles des coordinations globales et fines (graphisme ...),
- instabilité psychomotrice et troubles de l'attention, hyperactivité, inhibition ...

Contenu de la prestation

L'évaluation

Tous les enfants bénéficient d'un travail d'observation et d'évaluation de la part des psychomotriciens, afin de déterminer des difficultés ou des troubles éventuels susceptibles d'être pris en charge.

Le travail avec l'enfant ou l'adolescent

L'accompagnement au développement psychomoteur de l'enfant ou du jeune est un travail corporel où le psychomotricien fixe des repères à l'enfant en lui donnant un cadre rassurant et structurant.

Pour cela, il utilise le jeu comme moyen d'approche privilégié ainsi que diverses techniques corporelles telles que la relaxation, l'expression corporelle ...

Cet accompagnement peut se faire en séances individuelles ou de groupe.

Il peut exister également des projets particuliers pour répondre à des besoins spécifiques de certains enfants. Par exemple : vélo, escalade, roller, sorties en piscine ...

Le travail avec la famille

Lorsqu'il s'agit d'un accompagnement précoce, le travail se fait en présence et **avec les parents** qui ont un rôle décisif dans le développement de leur enfant. Ce partenariat permet de travailler la relation parent-enfant.

Quand l'enfant est scolarisé, un lien est maintenu avec les familles permettant d'aider l'enfant à progresser.

Les modalités d'intervention

Dans tous les cas, il s'agit de répondre à des besoins repérés, grâce à un travail d'évaluation du développement psychomoteur effectué lors de l'élaboration du projet personnalisé.

Cet accompagnement est proposé sur indication.

Qualification

Les prestations de psychomotricité sont effectuées par des psychomotriciens diplômés d'État.

Dans le cadre de la formation continue, les psychomotriciens bénéficient de formations spécifiques.